

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION
EN VALEURS MOBILIÈRES**

PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2005-022

DATE : le 2 décembre 2005

EN PRÉSENCE DE : M^E JEAN-PIERRE MAJOR
M^E ALAIN GÉLINAS

**AUTORITÉ DES MARCHÉS
FINANCIERS**, 800, Square Victoria, 22^e
étage, Montréal (Québec), H4Z 1G3

DEMANDERESSE

-et-

**CORPORATION MOUNT REAL /
MOUNT REAL CORPORATION**, 2500,
rue Allard, à Montréal (Québec),
H4A 2L5 ;

et-

**GESTION MRACS LTÉE / MRACS
MANAGEMENT LTD**, ayant une place
d'affaires au 2500, rue Allard, Montréal
(Québec), H4E 2L4;

-et-

**INVESTISSEMENTS REAL VEST
LTÉE / REAL VEST INVESTMENT
LTD.**, ayant une place d'affaires au
2500, rue Allard, Montréal (Québec),
H4E 2L4;

-et-

**CORPORATION REAL ASSURANCE
ACCEPTATION / REAL ASSURANCE
ACCEPTANCE CORPORATION**, ayant
son siège au 2500, rue Allard, Montréal
(Québec), H4E 2L4 ;

-et-

**VALEURS MOBILIÈRES IFORUM INC.
/ IFORUM SECURITIES INC.**, 2000,
rue Peel, bureau 755, Montréal
(Québec), H3A 2W5 ;

-et-

**SERVICES FINANCIERS IFORUM
INC. / IFORUM FINANCIAL SERVICES
INC.**, 1555, rue de l'Avenir, bureau 300,
Laval (Québec), H4S 2N5 ;

-et-

LINO P. MATTEO, 6340, rue
Laurendeau, Montréal (Québec) H4E
3Y2;

-et-

LAURENCE HENRY, 146, rue Kirkland,
Kirkland (Québec), H9J 1P2;

-et-

JOSEPH PETTINICCHIO, 214, Place
Pinkerton, Rosemère (Québec)
J7A 4L6;

-et-

ANDRIS E. SPURA, 55, 49e Avenue,
Lachine (Québec), H8T 2S6;

-et-

PAUL D'ANDREA, 3433, rue Jules-
Huot, Montréal (Québec), H1A 5T5;

-et-

LOWELL HOLDEN, 2802, Mcloed St,
Burnsville (MN), 55337-5620, United
States;

-et-

LARAIN LYTTLE, 2250, Guy, Apt.
2506, Montréal (Québec) H3H 2M3 ;

INTIMÉS

-et-

B2B TRUST, 130, Adelaine Ouest, 2^e
étage, Toronto (Ontario) M5H 3P5 et
une adresse postale au 1981, Avenue
McGill College, 20e étage, Montréal
(Québec) H3A 3K3;

-et-

**SERVICES FINANCIERS PENSON
CANADA INC.**, 360, rue St-Jacques,
bureau 1100, Montréal (Québec),
H2Y 1P5 ;

-et-

BANQUE ROYALE DU CANADA, 1,
place Ville-Marie, Montréal (Québec),
H3C 3A9 ;

-et-

BANQUE DE MONTRÉAL, succursale
University et René-Lévesque, 630,
boulevard René-Lévesque Ouest,
Montréal (Québec) H3B 1S6 ;

-et-

BANQUE DE MONTRÉAL, succursale
6455, rue Jean-Talon Est, St-Léonard
(Québec), H1S 3E8

-et-

TD CANADA TRUST, 3131, Côte Vertu, St-Laurent (Québec), H4R 1Y8 ;

-et-

CORPORATION DE VALEURS MOBILIÈRES DUNDEE, 1, Place Ville-Marie, bureau 3601, Montréal (Québec), H3B 3P2 ;

-et-

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC., 2, Complexe Desjardins, 15^e étage, Tour de l'est, C.P. 394, Montréal (Québec), H5B 1J2 ;

-et-

CORPORATION CANACCORD CAPITAL, 1010, Sherbrooke Ouest, bureau 1100, Montréal (Québec), H3A 2R7,

MISES EN CAUSE

DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE D'UNE INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS

[arts. 265 et 323.7, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., chap. V-1.1) & art. 93 (6°), *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., chap. A-33.2)]

M^e Mario Welsh
Procureur de l'Autorité des marchés financiers

M^e Bernard Moreau
Procureur de Joseph Pettinicchio

M^e Michael P. Maloney
Procureur de Mount Real Corporation, Lino P. Matteo, Paul D'Andrea & Laraine Lyttle

M^e Geneviève Cadieux
Procureur de Services Financiers iForum Inc. & Valeurs mobilières iForum Inc.

Me Virgine Paquet
Procureur de Gestion MRACS Ltée, Investissements Real Vest Ltée, Corporation
Real Assurance, Laurence Henry & Lowell Holden

Date d'audience : 24 novembre 2005

DÉCISION

Le 17 novembre 2005, M. Joseph Pettinicchio, intimé en la présente instance, adressait au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières une demande à l'effet que le Bureau tiende une audience, suite à l'ordonnance de blocage et d'interdiction d'opération sur valeurs que ce tribunal avait prononcé, entre autres personnes, à son encontre ; cette demande fut adressée conformément à l'article 323.7 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹.

Le 18 novembre 2005, le procureur de Joseph Pettinicchio adressait au Bureau un *Énoncé des objet et motifs relatifs à l'audience du 24 novembre 2005* ; il y demandait la levée de l'ordonnance de blocage du 9 novembre 2005 pour autant qu'elle visait M. Joseph Pettinicchio, intimé, afin qu'il puisse librement procéder à des opérations sur valeurs mobilières qu'il détient à titre personnel.

Le procureur de l'intimé soumettait que cette ordonnance visait le blocage des biens des sociétés Mount Real Corporation, Gestion MRACS Ltée, Corporation Real Assurance Acceptance, Valeurs mobilières iForum Inc. et Services financiers iForum Inc. et visait ensuite l'interdiction d'opération sur valeurs liées aux activités de ces mêmes sociétés et de leurs titres mais non pas le gel effectif des titres et valeurs personnels de l'intimé qui sont indépendants de ceux qui sont sous examen. Ces titres et valeurs personnels de l'intimé ne devaient pas, selon son procureur, être l'objet d'une restriction. Rien aux procédures, poursuivait-il, n'indiquait la nécessité de procéder à une telle mesure.

Après avoir pris connaissance de cette demande de levée partielle de l'interdiction sur valeurs, en ce qu'elle vise M. Joseph Pettinicchio, et après avoir entendu les arguments des procureurs des parties sur le tout au cours d'une audience tenue le 24 novembre 2005, à son siège, le Bureau a, par l'entremise du président de la formation, prononcé une décision verbale rejetant la demande de l'intimé et ce, dans les termes suivants :

« Concernant la requête préliminaire présentée par M^e Moreau, la décision des membres du Bureau est de rejeter cette requête préliminaires à ce stade-ci ; les membres du Bureau sont d'avis que l'intérêt public commande une audience au fond pour décider de cette question. »

Fait à Montréal, le 2 décembre 2005

(S) Jean-Pierre Major

M^e Jean-Pierre Major, vice-président

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, vice-président

1. L.R.Q., c. V-1.1.

COPIE CONFORME

(S) Claude St Pierre

**Claude St Pierre, secrétaire général
Bureau de décision et de révision en
valeurs mobilières**

**LVM-265, 323.7,
LAMF-93 (3°)**